L'ADMINISTRATION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

FACE À UNE SITUATION INATTENDUE

Une mesure d'administration peut être envisagée.

Vous vous demandez : est-ce vraiment nécessaire ? Vous hésitez : ne vais-je pas compliquer davantage les choses ? Est-ce ce dont mon proche a besoin ? Ne devrais-je pas attendre encore un peu ? Ces questions sont légitimes.

VOUS N'ÊTES PAS SEUL(E) FACE À CES DÉMARCHES

Pour mieux comprendre, découvrez des informations claires sur l'administration des biens et de la personne grâce à de courtes vidéos et des documents explicatifs.

Vérifiez le site après avoir scanné le QR code.

POUR EN SAVOIR PLUS

OU VISITER CE LIEN :

rechtbanken-tribunaux.be

Le site légitime doit ressembler à ceci :

AUCUNE INFORMATION PERSONNELLE NE VOUS EST DEMANDÉE.

Cours et tribunaux
Hoven en rechtbanken